

Date de dépôt : 22 février 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Christian Zaugg : Conditions d'accueil des policier-ère-s mobilisés lors de la venue de Xi Jinping et de la Conférence de Genève sur Chypre

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 janvier 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Matelas infestés de puces de lit, logement dans des abris PC insalubres, absence de sacs de couchage ou de chauffage et intoxication alimentaire : les conditions d'accueil des policier-ère-s mobilisés lors de la venue de Xi Jinping et de la Conférence de Genève sur Chypre, du 11 au 13 janvier dernier, se sont révélées déplorables. Ces dernières ont été dénoncées par le syndicat policier UPCP à la hiérarchie de la police ainsi que dans divers médias, dont, notamment, le 19h30 de la RTS du 13 janvier 2017. Le groupe EAG condamne fermement ces conditions de travail indignes ainsi que le logement de personnes en abris PC, tout comme il le fait en ce qui concerne le logement de requérant-e-s d'asile dans ces mêmes abris. Nous prions donc le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes à ce sujet.

- 1. Comment expliquer un tel manque d'anticipation dans l'organisation de l'accueil de ces forces policières, alors que les visites de Xi Jinping et des personnalités politiques, dans le cadre de la Conférence de Genève sur Chypre, étaient prévues depuis longtemps ?***
- 2. Comment le logement en abri PC et les conditions indignes que cela implique sont-ils possibles dans un canton foisonnant de locaux vides, propriété de l'Etat ?***

3. *Sachant que les abris PC présentent en tout temps des conditions d'accueil délétères alors qu'ils sont censés être des lieux d'accueil rapidement disponibles, comment est-il possible qu'il n'y ait pas un meilleur entretien de ces lieux ?*
4. *Sachant qu'une épidémie de puces de lit sévit à Genève, comment est-il possible qu'il n'y ait pas un meilleur entretien de ces lieux en la matière ?*
5. *Au vu des points soulevés dans les questions précédentes, comment des abris PC sont-ils encore utilisés afin de loger des migrant-e-s ?*
6. *La caserne ne devrait-elle pas également être immédiatement ouverte aux migrant-e-s ?*
7. *Qui a réalisé la nourriture responsable de l'intoxication alimentaire des policier-ère-s ?*
8. *Est-ce le même prestataire qui livre des plateaux-repas à l'Hospice général ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. *Comment expliquer un tel manque d'anticipation dans l'organisation de l'accueil de ces forces policières, alors que les visites de Xi Jinping et des personnalités politiques, dans le cadre de la Conférence de Genève sur Chypre, étaient prévues depuis longtemps ?*

L'annonce de la visite d'Etat par le Président chinois a été confirmée le 20 novembre 2016. Cependant, les travaux de préparation menés par l'état-major de la direction des opérations ont déjà démarré le 11 novembre pour se poursuivre régulièrement jusqu'à l'engagement sur le terrain.

L'annonce de probables négociations sur une réunification de la partie turque et de la partie grecque de Chypre a été faite le 15 décembre 2016. Dès cette date, la police cantonale genevoise s'est mise à la recherche d'informations sur le sujet. A sa demande, la Mission suisse a convoqué les officiers responsables de cet événement pour évoquer le sujet avec des représentants de l'Organisation des Nations Unies (ci-après : ONU), du Service fédéral de sécurité (SFS) et du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et pour annoncer une possible session de négociations sur ce sujet en janvier 2017. Cette réunion a eu lieu le 20 décembre 2016.

La direction de la police a alors été avisée de ces probables événements à venir. Le même jour, les travaux d'état-major étaient lancés pour la préparation et l'organisation des dispositifs de sécurité nécessaires. Le suivi de l'organisation de la visite d'Etat du Président chinois s'est poursuivi en parallèle, avec notamment des séances de travail réunissant les différents partenaires les 21 et 22 décembre 2016.

S'il est donc vrai que la visite d'Etat du Président chinois était prévue depuis longtemps, ce n'est pas le cas de la Conférence de Genève sur la réunification de Chypre.

Pour rappel, cet événement était constitué de trois phases. La première était l'arrivée de deux délégations, le 7 janvier 2017, en vue d'élaborer un accord, avec un début des travaux le 9 janvier 2017. La seconde était la venue des chefs d'Etat de la Turquie et de la Grèce, dès le 12 janvier 2017, pour valider le projet d'accord. La troisième était une cérémonie de signature de l'accord, au Palais des Nations Unies, le 14 ou le 15 janvier 2017, sous l'égide de l'ONU et en présence des parties précitées ainsi que de plusieurs représentants de pays concernés, à savoir notamment la Première ministre du Royaume-Uni, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, le Président de la Commission européenne et la Haute-représentante de l'Union européenne.

Des annonces sur les réseaux sociaux ont été lancées pour appeler à manifester contre la venue du Président turc. Ainsi, devant la forte probabilité d'une manifestation d'envergure, le besoin de ressources supplémentaires est apparu et un renfort concordataire a été sollicité le 23 décembre 2016.

L'événement a été abordé correctement, dans toute sa complexité, selon un rythme de conduite adapté et durant une période des fêtes de fin d'année peu propice aux contacts avec les représentations diplomatiques concernées.

2. Comment le logement en abri PC et les conditions indignes que cela implique sont-ils possibles dans un canton foisonnant de locaux vides, propriété de l'Etat ?

En date du 20 décembre 2016, il était demandé au service logistique de la police (SLP) de prévoir l'hébergement de 2 escadrons (250 collaborateurs) du groupement de maintien de l'ordre romand (GMO) en renfort sur Genève et de fournir 650 repas/jour. Cette demande est actualisée le 23 décembre 2016 : il s'agissait alors de loger 3 escadrons du GMO (320 collaborateurs) et de nourrir jusqu'à 800 collaborateurs.

Dès lors, le SLP a cherché à obtenir la caserne des Vernets, seule installation permettant de loger autant de collaborateurs dans de bonnes conditions. Malheureusement, le jour même, le SLP était informé que la caserne n'était pas disponible. Ceci confirmait une précédente demande, faite

le 21 novembre 2016, dans le cadre de la visite d'Etat du Président chinois. A défaut d'autres solutions pour Genève, il était décidé d'utiliser les abris du Vailly-Bernex (1^{re} priorité), le stationnement des troupes de protection aérienne (STPA) de Vernier et l'abri de protection civile du Sapey (2^e priorité), selon une planification « de secours » établie avec l'appui de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM).

En raison de l'engagement à la fois sur sols vaudois et genevois pour la visite du Président chinois, il a finalement été décidé de stationner le GMO à la caserne de Bière, avec un escadron en abri à Genève pour des raisons de disponibilité opérationnelle plus élevée.

L'Etat de Genève ne possède pas de locaux vides pouvant accueillir ce personnel dans des conditions équivalentes ou supérieures à celles offertes par la caserne des Vernets, ou les abris de protection civile.

3. *Sachant que les abris PC présentent en tout temps des conditions d'accueil déléteres alors qu'ils sont censés être des lieux d'accueil rapidement disponibles, comment est-il possible qu'il n'y ait pas un meilleur entretien de ces lieux ?*

Les abris de protection civile utilisés lors de la Conférence de Genève sur Chypre ne présentaient pas de défauts d'entretien. Ils correspondaient au standard que l'on peut attendre de ces installations d'urgence, qui, il est vrai, ne sont pas, de par leur nature même, conçues pour offrir un niveau de confort élevé.

4. *Sachant qu'une épidémie de puces de lit sévit à Genève, comment est-il possible qu'il n'y ait pas un meilleur entretien de ces lieux en la matière ?*

Contrairement à ce qui a été rapporté dans la presse, aucun problème de punaises de lit n'a été constaté. Ce constat vaut pour l'ensemble des abris.

Il s'agit d'une information erronée, dont la source n'est pas identifiée, et qui a été diffusée sans vérification préalable.

5. *Au vu des points soulevés dans les questions précédentes, comment des abris PC sont-ils encore utilisés afin de loger des migrant-e-s ?*

Dès lors que les conditions déléteres ainsi que les défauts d'entretien rapportés ne sont pas avérés et que les standards sont respectés, les abris PC peuvent être utilisés si les circonstances l'exigent. En l'occurrence, la situation prévalant entre 2015 et 2016 ne laissait pas d'autres choix qu'un hébergement dans les constructions les plus adaptées, sachant que des solutions alternatives sont en voie d'élaboration.

6. *La caserne ne devrait-elle pas également être immédiatement ouverte aux migrant-e-s ?*

Le Conseil d'Etat a sollicité à plusieurs reprises la Confédération pour héberger des requérants d'asile à la caserne des Vernets.

Dans ses réponses, la Confédération a toujours souligné que cela ne pouvait se faire au détriment des besoins propres et missions de l'armée, cette dernière étant au bénéfice d'un contrat de location jusqu'en 2040. L'armée doit disposer d'un logement de troupe à Genève afin d'assurer les engagements d'appui au profit du canton, dans le cadre de ses obligations internationales, et dans celui de l'instruction des troupes de sauvetage.

7. *Qui a réalisé la nourriture responsable de l'intoxication alimentaire des policier-ère-s ?*

A ce jour, la cause véritable de l'intoxication alimentaire n'a pas pu être établie. Les contrôles effectués sur les prélèvements de nourriture montrent que ce n'est ni la qualité, ni la préparation de cette nourriture qui sont en cause. Seuls le lieu et l'heure de la contamination ont pu être cernés, sans que l'agent responsable puisse être identifié.

Il n'est pas certain que l'enquête sanitaire en cours au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) aboutisse à une conclusion plus précise.

8. *Est-ce le même prestataire qui livre des plateaux-repas à l'Hospice général ?*

Le Conseil d'Etat peut assurer que le prestataire qui a livré les plateaux-repas des policiers-ères n'est pas le même que celui employé par l'Hospice général.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP